



N°2023-67

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Jeudi 09 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de novembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 3 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) : ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, FERRAND Benoît, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 7 (BOULAY Christine donne pouvoir à BLANCHIN Jacques ; CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline ; CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Mathieu ; DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à JOURDAN Milouda ; GANDON Francis donne pouvoir à MONTOYA Marc-Antoine ; HACHANI Yohann donne pouvoir à RIO Jean-Baptiste ; HUSSON Serge donne pouvoir à JANNIN Pierrick) ;

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : RIO Jean-Baptiste

Objet : Actualisation du volet biodiversité du Plan Nature en Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération D2022-10 en date du 9 février 2022 relative à l'approbation du Plan Nature en Ville de Tassin la Demi-Lune ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission « Environnement, Qualité de vie, Voirie, Mobilité, Sécurité, Urbanisme Travaux Patrimoine » du mercredi 18 octobre 2023.

Considérant que la Ville de Tassin la Demi-Lune déploie une politique environnementale ambitieuse formalisée dans son Plan Nature en Ville ;

Considérant que le Plan Nature en Ville vise, à travers son axe 2, à conforter la présence de la biodiversité sur le territoire ;

Considérant que depuis l'approbation du Plan Nature en Ville, la commune s'est engagée dans de nouvelles actions concourant aux objectifs poursuivis par l'axe 2 (distribution de potagers composteurs, désimperméabilisation des cours d'école) et doit, par ailleurs, répondre à des enjeux de biodiversité évolutifs au regard du contexte actuel de réchauffement climatique (renforcement de la présence de nuisibles, résilience des végétaux face aux périodes caniculaires notamment).

Considérant que compte tenu des services écosystémiques induits pour le maintien de la qualité du cadre de vie, la Ville souhaite poursuivre la dynamique engagée en faveur de la biodiversité en :

- Déployant un réseau d'abris pour la faune locale ;
- Favorisant l'accomplissement du cycle de vie de la faune en limitant la fragmentation écologique ;
- Connaissant et surveillant la faune et la flore locales pour mieux les protéger ;
- Gérant les jardins et espaces verts en préservant la biodiversité.

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** le volet biodiversité du Plan Nature en Ville tel que présenté en annexe
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à sa mise en œuvre.
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 9 novembre 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **16 NOV. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **16 NOV. 2023**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Jean-Baptiste RIO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

PRESENTATION DE REFONTE DU VOLET BIODIVERSITE

Les propositions présentées ci-après sont, pour partie, issues de la consultation du Comité Nature en Ville du 28 mars 2023. Le plan tend également à valoriser et donner une cohérence globale à des actions déjà initiées par la commune et reprend, en ce sens, des actions déjà ciblées et inscrites dans le Plan Nature tel qu'approuvé en février 2022.



Déployer un réseau d'abris pour la faune :

- Conduire des actions de désimperméabilisation/végétalisation des secteurs les plus minéralisés de la commune et poursuivre le déploiement progressif d'une forêt urbaine
Redonner localement vie au sol et accroître la strate arbustive et arborée de la commune pour renforcer la trame verte urbaine
- Poursuivre le déploiement d'aménagements propices à la biodiversité au sein des espaces verts de la ville (chantiers biodiversité)
Dans la continuité des chantiers biodiversité réalisés durant l'hiver 2022-2023, créer de nouveaux aménagements propices à la biodiversité : haies champêtres, haies de benjes, hibernaculum, nouveau curage de la mare...
- Créer une pépinière expérimentale
Favoriser la conservation d'essences locales ayant démontré leur capacité d'adaptation au changement climatique ou tester l'adaptation de nouvelles essences pour le maintien d'une diversité végétale sur le territoire, facteur de résilience face au changement climatique et permettant d'offrir, sur le long terme, des végétaux variés à la faune.
- Installer des abris à chauve-souris sur les bâtiments publics et proposer une conférence sur la trame noire (en écho à l'extinction de l'éclairage public)
Chaînon primordial dans les écosystèmes, la chauve-souris est menacée et bénéficie à ce titre d'un statut de protection au niveau national et international. Aussi, déployer des abris dans la ville répond à un double objectif de préservation de ces mammifères volants et de lutte naturel contre le moustique (tigre) de plus en plus présent sur notre territoire par la mise en place d'un système de prédation renforcé. Les chiroptères offrent effectivement une alternative intéressante à des procédés chimiques puisque, selon des études menées en laboratoire, ils pourraient engloutir 600 moustiques par heure.
- Installer des nichoirs à oiseaux
L'installation de nichoirs, notamment pour des mésanges, participerait au maintien voire au renforcement de l'équilibre des écosystèmes actuellement présents sur la commune tout en permettant de maîtriser dans une certaine mesure la présence de nuisibles du fait d'une prédation renforcée. De surcroît, les oiseaux mangent aussi des

graines et des baies qu'ils dissémineront par la suite, ce qui favorisera la reproduction des plantes et fleurs dans les différents espaces verts privés ou publics.

- Installer une ruche pédagogique dans un des parcs de la ville

Avec le recours d'un apiculteur professionnel, éveiller et sensibiliser le grand public au fonctionnement d'une ruche et à l'importance des pollinisateurs. Apprendre à observer et redécouvrir ce petit insecte emblématique qu'on croise parfois sans plus le regarder.

- Renforcer la présence avérée des colonies de martinets et d'hirondelles sur la commune de Tassin la Demi-Lune

Il existe sur la commune des colonies de martinets et hirondelles (colonies de Martinets à ventre blanc notamment route de Paris, avenue Charles de Gaulles, colonies de Martinets noirs à proximité du boulevard du Valvert, colonie d'Hirondelles rustiques à Méginand) dont le renforcement de la présence participera à la lutte contre la prolifération du moustique grâce à l'accueil d'un prédateur naturel (jusqu'à 3000 moustiques /jour/ hirondelle).

- Favoriser l'accueil de la faune chez les particuliers

Valoriser les jardins, parcs et plus globalement le patrimoine végétal des particuliers pour renforcer le potentiel d'accueil de la faune de la commune

- Proposer une fiche des « bonnes pratiques » en faveur de la biodiversité à remettre lors de l'obtention de permis de construire ;

Ajouter aux envois de permis de construire une information relative aux bonnes pratiques favorables à la biodiversité (maintenir des trouées de 10-15cm² dans les murs de clôture, gestion différenciée des espaces verts...).

- Promouvoir une charte biodiversité auprès des constructeurs/promoteurs (=annexe de la charte de l'urbanisme)

Sensibiliser à des pratiques respectueuses de l'environnement et favorables aux connexions écologiques locales



Favoriser l'accomplissement du cycle de vie de la faune en limitant la fragmentation écologique

- Poursuivre le déploiement des écurouds et en assurer le suivi

Favoriser les déplacements sécurisés des écurouils, rongeurs emblématiques de nos parcs et jardins, de façon à ce qu'ils puissent accomplir son cycle de vie.

- Favoriser les passages des hérissons

Tout comme l'écurouil, le hérisson est une espèce protégée, caractéristiques de nos espaces verts. Parcourant environ 1km chaque nuit à travers nos parcs et jardins dans le but de trouver de la nourriture et un partenaire de reproduction, le

hérisson peut rapidement se trouver limiter dans ses déplacements du fait en particulier des clôtures dont l'imperméabilité est un facteur de déclin de l'espèce.

→ *Communiquer pour favoriser la réalisation de passage pour les hérissons dans ou sous les clôtures pleines*

- Neutraliser les pièges présents dans nos bâtiments et infrastructures pour la faune sauvage ;

Communiquer sur les risques présents pour la faune dans nos maisons et comment amoindrir leurs impacts sur les animaux : mise en place de crapaudine dans les gouttières, boucher les poteaux creux, mettre des rampes anti-noyades dans les piscines, réduire l'effet miroir des vitres...

- Sensibiliser aux bons gestes à adopter lors de la découverte de la faune sauvage

Communiquer sur les bons réflexes pour éviter les ramassages non nécessaires et préjudiciables à la survie de l'oiseau.

- Pérenniser et multiplier les couloirs nectarifères

Favoriser des espaces propices à la venue et à l'épanouissement des insectes pollinisateurs, indispensables à la vie des écosystèmes et à l'alimentation humaine.



Connaître et surveiller la faune et la flore locale pour mieux la protéger

- Dresser un inventaire faunistique et floristique de manière participative au sein des espaces ayant bénéficié d'aménagements biodiversité

Surveiller l'efficacité des aménagements et pouvoir dresser des retours d'expériences en vue de futurs aménagements. L'objectif serait également d'améliorer la connaissance locale de la faune et de la flore en présence.

- Proposer un atelier « fresque de la biodiversité » à destination des élus

Sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité de manière ludique et collaborative tout en offrant une activité fédératrice.

- Etudier la possibilité d'un itinéraire du patrimoine faunistique et floristique

Faire découvrir les richesses écologiques du territoire

- Proposer un atelier sur les nuisibles : faire le tri dans les idées reçues (élus et grand public)

Sensibilisation à la présence du moustique tigre, distinguer le frelon asiatique du frelon européen, les chenilles processionnaires, ambrosie et donner des pistes pour limiter les nuisances induites.



Gérer les jardins et espaces verts en préservant la biodiversité

- Continuer les cycles de formation du service des espaces verts

Poursuivre la formation déjà initiée du service des espaces verts de façon à pouvoir pérenniser un entretien et des pratiques toujours plus favorables à la biodiversité.

- Poursuivre le recours saisonnier à l'éco-pâturage

Gérer de manière douce et ludique les espaces en attente de projet via l'intervention d'herbivores domestiques. Cette pratique favorable à la biodiversité et à l'enrichissement des sols pour un entretien présentant un bilan carbone moins impactant.

➔ *Partenariat avec la « Chèvre pastorale » entre mai et septembre (4-5 mois).*

- Limiter l'expansion des plantes exotiques envahissantes

Poursuivre l'entretien et le suivi déjà effectué sur la Renouée par le service des espaces verts de la Ville et en lien avec le travail du SAGYRC sur la lutte contre l'expansion de la Renouée aux abords des cours d'eau du territoire.

- Poursuivre le déploiement de la gestion différenciée

Continuer et valoriser la dynamique déjà initiée par le service des espaces verts de la Ville.